



**Le Relais Assistants Maternels du  
Centre Social Intercommunal Ocsigène**

**02.41.56.46.94**

[csinter.ram@wanadoo.fr](mailto:csinter.ram@wanadoo.fr)

**Saint Christophe du Bois - La Séguinière - La Romagne - Saint Léger sous Cholet - Le May sur Evre**

## Sommaire

**Du changement au RAM** p.1

**Une expérience à partager** p.1

**Mettons-nous à la PAJE:**

Parent : comment déclarer votre assistant maternel sur Pajemploi ?

Assistant maternel : comment lire votre bulletin de salaire ? p. 2

**Retour sur...**

La soirée IRCEM p.3

Les ateliers de professionnalisation : l'éveil culturel des tout-petits p.3

La première journée départementale des assistants maternels : « Etre bien dans son métier d'assistant maternel » p. 3

**Du côté des parents**

Les Môm'en turbulette p. 4

**Du côté des assmats**

Temps d'échange p.4

**Si on y pensait déjà**

La réunion de préparation des matinées 2013/2014 p.4

**Spectacle 2013** p.4

**Et si on essayait ?**

pommes d'ambre p.4

**Sites pratiques** p.4

**Contact**

**RAM :**

**02.41.56.46.94**



Bonjour à tous et à toutes :  
Ci-joint, plusieurs exemplaires de notre journal : un pour vous assistant(e) maternel(le), et les autres pour les parents des enfants que vous accueilliez. Merci de leur transmettre.  
Bonne lecture à tous!

## Une expérience à partager

**Les Assistantes Maternelles de La Romagne ont établi un partenariat avec l'école de la commune. Un moyen qui leur permet de mieux connaître le fonctionnement de l'école et de répondre ainsi à la mission d'éveil des enfants qu'elles accueillent en les préparant à l'entrée à l'école. Une Assistante Maternelle de La Romagne nous en parle :**

*En tant qu'Assistante Maternelle, vous participez au développement du partenariat qui s'est créé avec l'école de La Romagne. Quelle est l'origine de ce partenariat ?*  
Notre partenariat avec l'école a commencé quand nous avons institué, en lien avec les matinées récréatives, un temps de découverte pour préparer les enfants à l'entrée à l'école.

*Concrètement, qu'est-ce qui vous permet de faire du lien avec l'école ?*

Nous y allons 4 matinées, pendant 1/2 heure, au mois de juin. L'enfant découvre l'école, la classe et la maîtresse, pendant que les élèves sont en récréation. Notre rôle est d'accompagner l'enfant pour l'entrée à l'école en douceur, sans se substituer bien sûr aux parents, notamment lorsqu'ils travaillent et qu'ils ne peuvent pas accompagner leur enfant.

L'an dernier, l'école a fait l'acquisition d'une parcelle de terrain pour cultiver. Nous avons fait la demande auprès des enseignants, d'une parcelle pour jardiner. En mai, nous avons planté du thym, des courgettes... Pendant le temps scolaire et sans la présence des enfants scolarisés, nous allons jardiner, avec l'animatrice du RAM. Les enfants sont très fiers d'aller faire des plantations dans le jardin de l'école. Et les petits en maternelle doivent apprendre à partager le jardin. Un petit garçon que j'accueillais l'année dernière m'a d'ailleurs dit « Non, tu n'as pas le droit de jardiner ! Ici, c'est notre Jardin ! »

De plus, cette année, nous bénéficions de la plaquette de l'école, remise par la directrice. Certaines informations sont utiles pour nous : les consignes à respecter (par exemple nous sommes invitées à prendre un petit chemin qui longe des jardins) et à transmettre aux parents, les dates des vacances scolaires, les mercredis travaillés, les animations organisées par l'école

(course pour ELA, marché d'automne, expo peinture, spectacle école...) Les assistantes maternelles sont ainsi au courant de tout ce qui se vit à l'école en lien avec les enfants qu'elles accueillent.

*Pour vous, assistantes maternelles, en quoi est-ce important de créer du lien avec l'école ?*

En tant que professionnelles de l'enfance et en lien avec les parents, nous accompagnons l'enfant à l'école pour que la séparation se passe bien. Les enfants que l'on a accueillis apprécient de nous voir au carnaval ou au marché de l'école...

*Quels changements avez-vous pu noter dans vos relations avec l'école depuis la création de ce partenariat ?*

Nous avons de très bonnes relations. Nous avons travaillé ensemble pour la conférence « comment préparer en douceur l'entrée à l'école de l'enfant » ? Une institutrice de la Romagne a témoigné, ce sont des moments très importants. La directrice est ouverte à toutes propositions de notre part. Toutes ces relations sont dans l'intérêt des enfants bien évidemment.



## Mettions nous à la page

Parents : comment déclarer votre assistant maternel sur pajemploi ?

Assistants maternels : comment lire votre bulletin de salaire ?



Le bulletin de salaire délivré par le centre Pajemploi permet au salarié de justifier de ses droits aux prestations de sécurité sociale, d'assurance chômage et de retraite complémentaire. (Les Articles L 531-8 alinéa 4, et D 531- 24 alinéa 5 du code de la sécurité sociale sont disponibles sur [www.legifrance.fr](http://www.legifrance.fr))

Depuis novembre 2012, de nouvelles rubriques viennent compléter votre déclaration : bulletin de salaire : indemnités de repas, kilométriques et de rupture. La déclaration de ces indemnités est facultative et ne remet pas en cause la validité du bulletin de salaire.

Parents, pour vous aider à faire les calculs à la fin du mois, le RAM tient à votre disposition une fiche s'intitulant : «**récapitulatif de la rémunération de l'assistant maternel**» qui vous permettra d'éviter d'éventuelles erreurs.

### Quelques oublis ou erreurs vus dans les déclarations :

#### - Case « nombre d'heures normales ou effectives »

Il s'agit du nombre d'heures mensualisées auquel il faut ajouter le montant de la rémunération des congés payés qui doit être converti en heures (sauf en année complète).

#### - Case « Nombre de jours de congés payés »

Le nombre de jours de congés correspondant à l'indemnité de congés et non à la prise des congés (ex : 2,5 jours si les congés sont versés mensuellement).

#### - Case « Nombre de jours d'activité »

Le nombre de jours prévus au contrat en cas de mensualisation (ex : si 4 jours d'accueil par semaine sur 46 semaines, cela fait  $4 \times 46 / 12$  mois = 15 jours d'activité) ou nombre de jours réellement effectués en cas de contrat occasionnel.

#### - Case « Indemnités d'entretien »

Ne sont pas à déclarer ici les frais de repas, l'indemnité de transport, l'indemnité de licenciement et l'indemnité de rupture. Ceux-ci se déclarent désormais sur la ligne prévue à cet effet.

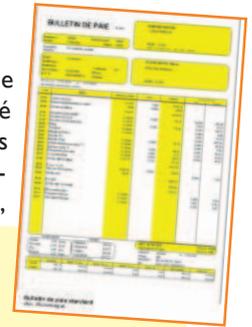
**Attention !** En cas de fratrie, il n'y a qu'une seule déclaration (donc un seul bulletin de salaire pour l'assistant maternel. L'ensemble des éléments de rémunération est donc cumulé (nombre de jours, nombre d'heures, montant des indemnités par enfant) excepté pour le nombre de jours de congés payés.

Site du Centre Social Ocsigène  
<http://ocsigene.centres-sociaux.fr/>

Site du Conseil Général  
<http://www.assistantsmaternels49.fr>

### Quelques infos en plus !

L'employeur doit conserver les bulletins de salaire pendant un délai de 5 ans ; le salarié sans limitation de durée. Des évolutions sont prévues dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2010-2013, à savoir la mise en place d'un bulletin de salaire par enfant.



Pour plus d'information sur la notice pajemploi (avec exemples) et sur les nouveautés : site: [www.pajemploi-urssaf.fr](http://www.pajemploi-urssaf.fr)

### Les minimums légaux depuis le 1er janvier 2013

SMIC horaire brut : 9,43€

Salaire horaire brut minimum :  $9,43€ \times 0,281 = 2,65 €$

Salaire horaire net minimum : 2,05 €

Il est rappelé que les chiffres indiqués ci-dessus sont les salaires minimums légaux mais qu'ils ne constituent en rien une moyenne ou une référence quant aux tarifs pratiqués sur le secteur.

Des conditions plus favorables peuvent être négociées entre les parents et l'assistant maternel.

Seuls les salaires des assistants maternels agréés rémunérés au minimum légal ( $0,281 \times$  SMIC horaire brut) doivent obligatoirement faire l'objet d'une augmentation liée au SMIC. Les clauses d'indexation sont interdites (article L141-9 du code du travail et L112-2 du Code Monétaire et Financier). Cependant, d'un commun accord entre l'employeur et l'assistant maternel, toute révision du salaire est possible et doit alors faire l'objet d'un avenant écrit au contrat de travail.

### Les indemnités

Lorsqu'aucune fourniture n'est apportée par les parents de l'enfant ou par l'employeur, l'indemnité d'entretien ne peut être inférieure à 85 % du minimum garanti, soit 2,97 € par enfant et pour une journée de 9 h (depuis le 1er juillet 2012).

Nombre d'heures de garde par journée d'accueil	Indemnité d'entretien minimum à verser par journée d'accueil lorsqu'aucune fourniture n'est apportée par les parents
Moins de 9 h de garde	2.65 € (convention collective)
9 h de garde	2.97 €
Au-delà de 9 h de garde	2.97 € + (2.97 €/9h) par h à partir de la 10ème heure de garde

### Nouveaux taux de cotisations

Infos Parents et Assistant(e)s Maternel(le)s :

Une augmentation des taux de cotisations vieillesse a eu lieu au 1er novembre 2012, à savoir ;

- le taux des cotisations patronales passe de 8.30% à 8.40%
- le taux des cotisations salariales passe de 6.65% à 6.75%

Ces nouveaux taux sont apparus sur le bulletin de salaire Pajemploi ( bulletin de salaire envoyé directement de Pajemploi à votre assistant(e) maternel(le).

Attention : Il peut y avoir une incidence sur le calcul du salaire net !

Pour plus d'informations : consulter le site Pajemploi ([www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)) ou contacter le RAM.

## Retour sur...

### La soirée IRCEM

Le jeudi 6 décembre dernier, 60 assistants maternels ont répondu à l'appel des RAM de Cholet, de la CAC (Centres sociaux Intercommunaux Chloro'fil et Ocsigène) et du Bocage sur le thème : « **Sécurité sociale, maladie, prévoyance, retraite, quels sont mes droits et devoirs en tant qu'assistant(e) maternel(le)?** »

Nous les remercions.

Des échanges dynamiques ont eu lieu, les assistant(e)s maternel(les) sont reparti(e)s ravi(e)s et étonné(e)s de toutes les offres de l'IRCEM.

#### Nouveaux services proposés :

##### • une action sociale

service d'écoute, de soutien et d'accompagnement psychologique, aide financière en cas de difficultés, aide à la scolarité sous conditions de ressources...

##### • des garanties

garantie en cas de « maladies redoutées », maladies graves  
garantie en cas de handicap

Certaines aides peuvent être rétroactives.

Alors n'hésitez pas à vous rapprocher de l'IRCEM. Un numéro de téléphone : 09 80 980 990 (appel non surtaxé), un site internet : [www.ircem.com](http://www.ircem.com). Une nouvelle adresse email : [info@ircem.com](mailto:info@ircem.com)

### Les ateliers de professionnalisation : l'éveil culturel des tout-petits

Dans le cadre des ateliers de professionnalisation proposés cette année, les premiers ateliers ont eu lieu au mois d'octobre. La compagnie Ernesto Barytoni avec ses « **ateliers spectacles pour petites zoreilles** » a proposé cinq séances d'écoute musicale et de manipulation des instruments. Pendant une petite demi-heure, les enfants



ont pu découvrir des sons et des sonorités très variées, allant de mélodies douces à des sons inconnus. Leur regard, en permanence fixé sur les instruments et sur le musicien, en disait long sur leur intérêt pour la musique.

Les enfants, accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur maman, ont ensuite pris beaucoup de plaisir à manipuler les instruments : saxophone soprano et baryton, toys piano, guimbarde, cachichi, djembé, mélodica, percussions diverses, etc. Au total, sur ces ateliers, ce sont 66 enfants qui ont bénéficié de ce temps d'éveil musical, 36 assistantes maternelles et 7 mamans.

Dans la continuité de ces ateliers, Jimmy Quiquemelle est intervenu au mois de novembre sur 2 séances, en présence des assistantes maternelles, sans les enfants. Ces temps leur ont permis de découvrir comment les enfants peuvent utiliser les instruments, et détourner leur utilisation. Ils ont aussi été l'occasion de mettre en pratique les conseils donnés par Jimmy pour favoriser l'échange avec les enfants et la communication par la musique.

### La première journée départementale des assistants maternels :

« *Etre bien dans son métier d'assistant maternel* »

Cette journée a eu lieu le Samedi 29 septembre 2012 au parc des expositions à Angers. Organisée par la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire et le réseau des Relais Assistants Maternels, elle a réuni plus de 150

assistants maternels du Département. Cette journée a été très appréciée par tous. La qualité des intervenants, la diversité des ateliers et des stands et la bonne organisation ont fait de cette rencontre un moment très enrichissant. Témoignages...



**Annie** : « cette première journée départementale fut pour moi une très bonne journée, bien organisée. J'ai participé à la conférence sur la motricité avec la psychomotricienne, très intéressante. L'exposition, les différentes activités, la conférence sur les jeux étaient tout aussi bien.

Je n'ai pas eu assez de temps pour tout faire et il y avait beaucoup de participantes, nous n'avons pas pu aller à certains ateliers.»

**Liliane** : « Pour une première, ce fut une journée très bien organisée. J'ai bien apprécié la conférence du matin, les sujets étaient très intéressants et traités avec humour, mais bien réels.... Concernant les stands : jeux faciles à réaliser avec des objets de récupération... »

**Valérie** : « Il est difficile de résumer une journée aussi enrichissante. Je garde de cette journée un sentiment très positif. Les différentes allocutions par des représentants de la Caf, du Conseil Général, conscients du travail que nous accomplissons, de notre mission, notre engagement... c'est valorisant de l'entendre dire par des professionnels. Le programme était très diversifié et complet. La conférence, imagée, relatant des situations réelles, nous a permis de nous situer, d'approfondir notre professionnalisme. Quant aux ateliers, très variés, chacun pouvait choisir selon ses besoins ou ses envies (exemple : prise en compte des besoins de l'enfant, bien-être de l'assistant maternel). Les stands proposaient des idées de bricolages, de jeux, d'activités. Un seul regret, la journée est passée trop vite ! Un grand merci aux organisateurs.»

**Valérie** : « J'ai été très impressionnée par autant d'assistantes maternelles présentes. En ce qui me concerne, j'ai trouvé cette journée très enrichissante. J'ai eu l'impression qu'enfin notre métier était reconnu et avait des valeurs... Il a été dit beaucoup de vérités. Entre autre que nous étions des « actrices incontournables de la petite enfance » avec une disponibilité, une générosité et un dévouement énorme pour le bien être de l'enfant et pour l'organisation des parents.

Et sous forme d'humour, en tant qu'assistante maternelle, nous étions aussi à la fois : infirmière, cuisinière, conseillère conjugale etc. Cette rencontre a permis aussi de ne pas tomber dans le quotidien et de se remettre en question...

Nous avons pu par cette journée, découvrir de nouvelles activités ludiques et créatives, de nouvelles expériences, comme la relaxation que j'ai mis personnellement aussitôt en pratique avec mes petits de 2 ans... ET CA MARCHE...!!! Tout le monde est détendu. J'ai beaucoup apprécié aussi la séance de fou rire.

Par ailleurs, nous avons pu nous rendre compte des dangers du quotidien grâce à l'installation d'une maison géante adaptée à notre hauteur pour qu'on ait la vision d'un enfant... Ce fut réussi ! »



**Martine** : « J'ai apprécié les ateliers et les différents stands mais la journée était trop courte pour tout faire. Comme à chaque rassemblement, on revient toujours avec de nouvelles idées d'animations à proposer aux enfants.»

## Du côté des parents

◆ **Les Môm' en turbulette** ou les **ateliers enfants parents** du Centre Social Ocsigène

Le programme est disponible au Centre Social Ocsigène, sur l'Inf'Ocsigène de janvier 2013, ou par mail. Ces ateliers, organisés par le secteur famille du centre social, démarrent en février. Ils ont lieu en fin de semaine et vous permettent de passer un agréable moment avec votre enfant : Plus d'infos auprès de Lionel Neau, coordinateur enfance famille, au 02.41.56.26.10



## Du côté des assmat's

◆ **Temps d'échange : Assistant maternel au quotidien : mes petits plaisirs, mes préoccupations, mes questions...**

**Mardi 19 février 2013 à 20h30  
au Centre Social Ocsigène  
à St Léger sous Cholet.**

Le métier d'assistant maternel est un métier où l'on peut se sentir isolé : lorsqu'une difficulté se présente, que ce soit avec les enfants ou leurs parents, ce n'est pas toujours facile à gérer et il est important de pouvoir en parler avec les collègues ou une personne extérieure. Venez donc en discuter et échanger sur votre quotidien. Soirée animée par l'animatrice du RAM. Sur inscriptions au 02.41.56.46.94



## Si on y pensait déjà !

**La réunion de préparation des matinées**  
Le 13 septembre 2012, ce sont 21 assistantes maternelles et une maman qui se sont réunies avec l'animatrice du RAM pour organiser les matinées 2012/2013. Plusieurs informations générales ont été discutées. Le compte rendu est accessible lors des matinées du RAM.

Les plannings sont mis à disposition sur les lieux des matinées.

Pour préparer la réunion de l'année prochaine (2013/2014), nous vous suggérons d'apporter un objet, une fiche... qui nous permettrait d'échanger sur ce que chacun(une) fait avec les enfants. Cela pourrait être l'occasion d'expliquer quelles ont été vos réussites et si des difficultés sont apparues lors de la mise en place de l'activité... Bref d'échanger sur vos pratiques, lors d'un temps de convivialité.

Alors pensez-y dès maintenant ! Si dans l'année vous mettez en place une activité avec les enfants, que vous trouvez particulièrement intéressante, n'hésitez pas à noter ce qui a été nécessaire pour la mettre en œuvre...

Alors d'ores et déjà, à l'année prochaine avec de nombreuses idées !

## Et si on essayait ?

### Spectacle 2013

Ça y est, après le succès des années précédentes, nous tenons à renouveler l'expérience des spectacles destinés aux enfants dans le cadre du temps fort intercommunal de fin d'année des matinées récréatives de juin 2013. Nous recherchons des personnes motivées, volontaires (assistant(e)s maternel(le)s, parents en congé parental...) qui ont envie de passer de bons moments dans la préparation. Votre implication peut se faire à différents niveaux : acteurs, préparation du décor, costumes... Prendre contact avec Betty au RAM.



### Bricolage : La pomme d'ambre



**Utilisation :** pour désodoriser les cuisines, réfrigérateurs et autres armoires à vêtements, car le clou de girofle a la propriété d'éloigner les mites et les moustiques et de chasser les odeurs de renfermé.

#### Nécessaire :

- l'orange ou un citron ou un pamplemousse ou une clémente
- le pot de clous de girofle
- le cure-dent

Piquer le fruit avec un cure dent en formant si possible des lignes ou des dessins géométriques.  
Enfoncer un clou de girofle dans chaque trou.

Poser la pomme d'ambre dans une corbeille ou passer un ruban autour d'elle pour la suspendre.

**Astuce :** garnir suffisamment de clous de girofle, car cela favorise un meilleur dessèchement de la pomme d'ambre et évitera qu'elle ne pourrisse.

**Association Centre Social Intercommunal Ocsigène**  
**Co-président(e)s :** Laurence Eloud et Gilbert Oger-Colas, **secrétaire :** Gaëlle Hamdi, **trésorière :** Pascaline Devanne.



Le Centre Social reçoit le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Région Choletaise et de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

